

## CREATION D'UNE REGIE AUTONOME POUR LE MARCHÉ CENTRAL DE PHNOM-PENH

### 1. BONNE PRATIQUE

- *Création d'une régie autonome pour assurer une gestion plus saine et plus transparente du Marché Central de Phnom-Penh.*
- ✓ **Besoin identifié/problème confronté :** La gestion du Marché, jusque là fondue dans le budget de la Municipalité de Phnom-Penh, ne permettait pas d'assurer le bon fonctionnement du Marché au quotidien (manque de proximité), ni la gestion rigoureuse des ressources (besoin de responsabilisation).
- ✓ **Objectifs:** améliorer l'exploitation des équipements tout en optimisant les revenus de la Municipalité (meilleure perception des recettes), organiser la gestion d'une façon transparente et mieux adaptée aux besoins constatés sur le terrain.
- ✓ **Contexte :** Projet de réhabilitation du Marché Central de Phnom-Penh, mené par la Municipalité de Phnom-Penh et financé par l'AFD. Cette réhabilitation comporte un volet technique (rénovation des bâtiments), et un volet institutionnel (redéfinition des modes de faire).
- ✓ **Acteurs :** Municipalité de Phnom-Penh, Agence Française de Développement
- ✓ **Dates de la mise en place :** 2006-2011

### 2. DEROULEMENT DU PROJET

| Phase 1 : Conception du projet (2001 – 2006) |   |
|--|---|
| Origine                                      | La définition d'un mode de gestion plus autonome et plus transparent fait partie des « conditions suspensives » fixées par l'AFD : celle-ci accepte de financer la réhabilitation, si et seulement si certaines conditions sont respectées, comme le recours à des procédures d'appels d'offres, ou la mise en place de la régie autonome.  |
| Descriptif                                   | La régie dispose d'un budget propre permettant de gérer les dépenses de maintenance liées au Marché (énergie, entretien). Les recettes sont constituées par les cotisations des commerçants.<br><br>Le recensement des commerçants et la réorganisation des stands également prévue dans la réhabilitation permettent d'assurer la perception régulière de ces cotisations auprès de tous les commerçants. La perception se fait également en direct, sans l'intermédiaire de la Mairie, ce qui permettra de passer à un modèle de « gestion de proximité ».  |
| Financement                                  | L'opération de réhabilitation du Marché Central dans son ensemble s'élève à 6.000.000 €, dont 4.500.000 € financés par l'AFD et 1.500.000 € financés par le Royaume du Cambodge.  |
| Phase 2 : Mise en place (2006-2011)          |   |
| Etapas de la mise en œuvre                   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Inventaire des commerces et des commerçants :</b> Cet inventaire a été réalisé pour mieux organiser l'allocation des espaces marchands (attribution de statuts officiels aux commerçants) et pour permettre d'assurer une perception plus efficace et plus systématique de leurs cotisations.</li> <li>2) <b>Concertation des commerçants :</b> De nombreuses réunions ont été organisées avec les commerçants afin de les informer sur le projet de réhabilitation et ses conséquences (mise en chantier des différentes ailes), sur la réorganisation et la rénovation des stands (présentation de nouveaux modèles de stands par l'architecte) et la mise en place d'un mode de gestion autonome du Marché.</li> <li>3) <b>Rédaction du cahier des charges de la régie et adoption des statuts (2007) :</b> ces documents définissent le rôle de la régie, son cadre financier, les procédures liées à la maintenance du bâtiment (programme annuel, fond pour financer les gros travaux), ou encore les modalités d'évaluation de la gestion.</li> </ol> |

|  |  |
|--|--|
|  | 4) <b>Mise en place de la régie autonome:</b> Les statuts sont adoptés depuis 2007 mais la régie autonome ne sera effective qu'en 2011, une fois le chantier de réhabilitation terminé.  |
| Acteurs, compétences, et ressources mobilisées | Le fonctionnement de la Régie Autonome est assuré par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le responsable de la Régie, nommé par la Municipalité</li> <li>- une équipe administrative d'une dizaine de personnes</li> <li>- une équipe de sécurité composée d'une vingtaine de surveillants</li> <li>- le Comité du marché et les associations de commerçants seront également associés au fonctionnement de la Régie.</li> </ul>  |
| Difficultés rencontrées, réponses apportées    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retards:</b> La mise en place de la régie autonome a été difficile, car elle nécessitait l'accord de nombreuses parties. Or l'accord sur la régie autonome était nécessaire pour pouvoir engager les autres étapes du projet de réhabilitation.</li> <li>• <b>Négociations avec les commerçants :</b> Les négociations avec les commerçants ont porté sur la rénovation de leurs stands et la mise en place de la régie autonome. Après des discussions parfois difficiles, ils ont accepté ces changements à condition qu'on leur permette de maintenir leur activité pendant la durée des travaux. La mise en chantier du marché par phases a permis de maintenir une partie de l'activité dans les bâtiments, tandis qu'une halle provisoire était aménagée à l'extérieur.</li> </ul> |
| <b>Phase 3 : Suivi du projet</b>               |  |
| Evaluation                                     | La Municipalité exercera un contrôle sur la gestion de la régie autonome. Des rapports et des inspections régulières permettront également d'assurer le suivi et l'évaluation de la gestion.   |
| Pérennisation                                  | La définition d'un nouveau mode de gestion du Marché Central devrait transformer de manière durable son fonctionnement. Cette autorité pourrait à terme être étendue à la gestion de plusieurs autres marchés de Phnom-Penh.   |

### 3. GOUVERNANCE DU PROJET

#### Rôle des acteurs institutionnels :

|                            | Finance | Coordonne | Met en oeuvre |
|----------------------------|---------|-----------|---------------|
| Municipalité de Phnom Penh |         | xxx       | xxx           |
| Royaume du Cambodge        | x       |           |               |
| AFD                        | xxx     |           |               |

#### Outils juridiques et institutionnels :

- Partenariat de Coopération décentralisée entre la France et le Royaume du Cambodge, 2005

#### Intégration du projet dans les politiques en cours/avec d'autres projets et acteurs :

- Schéma directeur d'urbanisme de Phnom-Penh à l'horizon 2020, réalisé en coopération avec la France.

### 4. CONTACTS

- **Nak Tanavuth**, Conseiller municipal de Phnom Penh, +855 16 915 260
- **M. Gilard**, AFD, Référent du projet à l'AFD, +855 23 426 360